

LEGENDE

application du règlement grand-ducal du 25-10-2004 concernant le contenu et la forme des plans d'aménagement d'urbanisme et des plans d'aménagement général d'une commune.

zone PAG	titre, étages, permis
COS	CMU
type	logis ou mixte
bâti	logis ou mixte
	habitat

ZNU zone mixte à caractère urbain
 délimitation du PAP
 définition des lots
 surface cédée à la commune (spécifications en partie écrite)

Nombre d'étages pleins

II limite supérieure
 IIIHr
 IVHr

Degré de mixité des fonctions

pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Hauteur des constructions

habitat maximum à l'architecture des maisons
 hauteur maximale à la limite des trottoirs
 hauteur maximale au faite des toitures

Type et disposition des constructions

oc construction en ordre congru
 onc construction en ordre non congru

Implantation des constructions

alignement obligatoire des constructions principales
 limites maxima de surface constructible pour constructions principales
 limites maxima de surface constructible pour volumes secondaires
 limites maxima de surface constructible pour étages en retrait
 limites maxima de surface constructible pour niveaux enterrés

Espaces verts

EVP espace vert public (affectation spécifique en partie écrite)
 EVP espace vert public + liaison pédestre ou cyclable aménagée
 EVP espace vert privé (affectation spécifique en partie écrite)
 zone où est autorisé l'aménagement d'accès carrossables au moyen de revêtements scénographes (reserpenterie, accotement, graine de Meuse...)
 zone où est autorisé l'aménagement d'accès carrossables au moyen de revêtements scénographes (reserpenterie, accotement, graine de Meuse...)
 zone comme indiquée au plan directeur

AUJ aire de jeux
 plantations projetées (emplacement approximatif)
 courbes de niveaux maintenues et projetées
 courbes de niveaux initiales

Voies de circulation

accès parking souterrain
 trottoir, place à usage public
 chemin piétonnier, piste cyclable
 parking souterrain

Espaces mixtes

accès, stationnement, rampes, usage résidentiel
 accès immeuble (positionnement approximatif)

Forme des toitures

toiture à 2 versants
 toiture plate
 orientation du faîte

Degré de mixité des fonctions

pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Légende coupes

dimension indicative
 -218- dimension à valeur réglementaire
 terrain naturel
 terrain projeté
 halle séparative
 mur de soutènement
 symbolisation escalier ou rampe



Administration communale de SCHIFFLANGE
 Plan d'aménagement particulier
 "An der Millien"
 ancien PAP "Nouvelle entrée de ville pour Schiffflange"

PARTIE GRAPHIQUE

jeim clemes
 Atelier d'Architecture et de Design
 112, rue de la Liberté, L-1011 Luxembourg
 T: +352 26 13 18 19 F: +352 26 13 20 91
 E: atelier@jimclemes.lu
 Version modifiée le 02/12/2011 par Mabelle O'Connell



superficie totale du terrain: 18202m²
 cession 24%
 = 4280m²

Administration communale de SCHIFFLANGE
 Plan d'aménagement particulier
 "An der Millien"
 ancien PAP "Nouvelle entrée de ville pour Schiffflange"

PARTIE GRAPHIQUE

jeim clemes
 Atelier d'Architecture et de Design
 112, rue de la Liberté, L-1011 Luxembourg
 T: +352 26 13 18 19 F: +352 26 13 20 91
 E: atelier@jimclemes.lu
 Version modifiée le 02/12/2011 par Mabelle O'Connell